



Communiqués

Avis aux médias

Discours

Archives

S'inscrire

Les derniers tuyaux

Articles prêts à  
utiliser

E-bulletin

Photographies



2006/07

## Notes pour une allocution de

***Christian Paradis, député***

**Secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles**

**pour le**

**discours de bienvenue  
à la Conférence internationale sur le chrysotile**

**Montréal (Québec)  
Le 23 mai 2006**

***Le texte prononcé fait foi***

---

Merci M. le président. Bonjour, Mesdames et Messieurs!

Je suis heureux de m'adresser à vous aujourd'hui et de représenter le gouvernement du Canada au nom de l'honorable Gary Lunn, ministre des Ressources naturelles. Il aurait bien aimé être parmi vous mais il est présentement retenu par d'autres obligations. Il tenait toutefois à ce que je vous transmette ses plus chaleureuses salutations et il vous souhaite à tous une excellente conférence.

À ceux d'entre vous qui sont en visite dans notre pays, je souhaite la bienvenue au Canada, au Québec et à Montréal. J'espère que, pendant votre séjour ici, vous aurez l'occasion de prendre un peu de temps pour explorer ce que nous avons à vous offrir et ainsi goûter à cette joie de vivre qui fait notre renommée à travers le monde.

Permettez-moi de commencer mon allocution en félicitant Monsieur Clément Godbout, directeur général de l'Institut du chrysotile, et tout le personnel qui a assuré l'organisation de cette conférence. Connaissant leur professionnalisme, je suis convaincu que l'événement sera un succès à

tous points de vue.

Au cours des deux prochains jours, vos discussions seront axées sur les données scientifiques les plus récentes concernant le chrysotile. Vos travaux sont essentiels, autant pour assurer la sécurité des travailleurs exposés au chrysotile que pour briser les mythes qui y sont associés. Pour sa part, le gouvernement du Canada a toujours basé sa politique sur l'utilisation du chrysotile sur des preuves scientifiques reconnues internationalement.

Aujourd'hui, je réaffirmerai la position du gouvernement du Canada sur l'utilisation du chrysotile et je soulignerai le contrôle que nous exerçons sur cette substance lorsqu'elle est exportée et utilisée dans d'autres pays.

Comme vous le savez sans doute, il existe en fait six variétés de fibres minérales désignées par le nom commercial d'« amiante ». Cinq de ces variétés sont connues sous le nom de fibres amphiboles. Celles-ci ont une structure en forme d'aiguilles et elles ont tendance à s'effriter facilement.

Par contre, le chrysotile, de la catégorie minéralogique serpentine, est constitué de fibres souples et bouclées, dont les éléments chimiques et physiques diffèrent de ceux des fibres amphiboles. Et comme vous l'apprendra le docteur Bernstein ce matin, ces deux catégories de fibres sont très différentes du point de vue de la « biopersistance » c'est-à-dire du temps pendant lequel elles peuvent rester dans les poumons.

Pour sa part, le chrysotile est éliminé très rapidement des poumons, étant donné les niveaux d'exposition d'aujourd'hui. Sa biopersistance se situe sous le seuil utilisé par l'Union européenne pour classer les fibres synthétiques comme cancérogènes. Par contre, les amphiboles et un certain nombre de fibres synthétiques sont éliminées beaucoup plus lentement.

Il convient de remarquer que le Canada ne produit et n'exporte que des fibres chrysotiles : pas de fibres amphiboles. De plus, contrairement à ce que certains peuvent tenter de vous faire croire, le gouvernement du Canada ne commercialise PAS le chrysotile et n'en fait PAS la promotion.

En fait, le gouvernement du Canada appuie, par l'intermédiaire de l'Institut du chrysotile, l'utilisation sécuritaire du chrysotile au Canada et à l'étranger. Nous estimons que tout risque lié à l'utilisation du chrysotile doit et peut être géré de façon appropriée.

Comme je l'ai déjà dit, notre position est fondée sur des données scientifiques. Et le milieu scientifique a prouvé que, lorsque des précautions appropriées sont prises, le chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire.

En effet, le docteur Irving Selikoff, qui a sonné l'alarme dans les années 70 pour signaler le lien existant entre l'utilisation de l'amiante et le taux de mortalité, a déclaré, lors d'une conférence internationale importante, que le chrysotile peut effectivement être utilisé de façon sécuritaire lorsque l'on fait adéquatement respecter la réglementation exigeant de faibles niveaux d'exposition.

Ce qui a obscurci la question de l'utilisation du chrysotile est le fait que la

plupart des études scientifiques ont été réalisées en utilisant des produits d'amiante contenant des fibres amphiboles et des fibres chrysotiles. On incriminait ainsi le chrysotile au même titre que les autres fibres. Cependant, les conclusions d'études portant uniquement sur le chrysotile abondent dans le même sens que la position de mon gouvernement.

Et je tiens à insister encore une fois sur le fait que le gouvernement encourage l'utilisation sécuritaire, et NON la vente, du chrysotile.

En 1984, nous avons combiné nos efforts à ceux du gouvernement du Québec pour créer l'Institut du chrysotile parce que nous avons reconnu qu'il fallait assurer la sécurité des travailleurs et du grand public en ce qui concerne la production et l'utilisation inappropriées de ce matériau.

Avec l'Institut, nous travaillons à faire respecter la réglementation appropriée afin de contrôler rigoureusement l'exposition au chrysotile et de réduire les risques d'une telle exposition à des niveaux sécuritaires, à tous les stades de son utilisation, depuis l'extraction et l'usinage jusqu'à la manutention et au stockage final en passant par la transformation et le transport. Cette approche assure que les travailleurs (travailleuses) ne sont pas exposés à des risques susceptibles d'affecter leur santé.

Et en 1997, nous avons conclu, avec les producteurs canadiens de chrysotile, une entente les engageant à ne vendre du chrysotile qu'aux utilisateurs qui respectent la Convention 162 et le Code de pratique de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant la sécurité dans l'utilisation de l'amiante.

Je dois souligner ici que le principe d'utilisation sécuritaire ne s'applique qu'au chrysotile et non aux fibres amphiboles puisqu'il n'existe que peu de preuves convaincantes que ces fibres peuvent être utilisées de façon sécuritaire.

L'histoire de l'extraction du chrysotile a plus d'un siècle au Canada, principalement au Québec, mais aussi à Terre-Neuve-et-Labrador et en Colombie-Britannique.

Je suis né, j'ai grandi et j'habite toujours à Thetford Mines, encore aujourd'hui une importante ville du Québec exploitant le chrysotile. Ce sujet me tient donc à coeur. Dans ces collectivités québécoises profitant de l'exploitation du chrysotile, les mines ont non seulement joué un rôle historique majeur, elles contribuent toujours à la qualité de vie de milliers de personnes.

Vous entendrez encore parler de la région de Thetford Mines un peu plus tard ce matin, lorsque le docteur Camus vous présentera les résultats de ses dernières recherches. Il vous montrera comment les études précédentes menées dans cette région utilisant le modèle de l'Environmental Protection Agency (Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ont fortement surestimé le lien existant entre l'utilisation de l'amiante et le cancer du poumon dans des groupes qui n'ont pas été exposés au chrysotile en tant que travailleurs (travailleuses) de l'industrie du chrysotile.

Quant à ceux qui travaillent dans l'industrie du chrysotile, ils sont exposés à de très faibles concentrations de fibres étant donné que celles-ci ont nettement diminué depuis la mise en vigueur des mesures d'utilisation sécuritaire préconisées par le Canada. Il y a maintenant moins d'une demi-fibre par centimètre cube en moyenne, ce qui est bien au-dessous du niveau réglementé.

À l'échelle internationale, le gouvernement du Canada fait beaucoup pour que les pays qui produisent et utilisent du chrysotile soient conscients des risques possibles. En 1988, nous avons ratifié la Convention 162 de l'Organisation internationale du travail et nous pensons que cette convention est l'instrument le plus approprié pour la gestion du chrysotile et des produits qui en contiennent.

Nous fournissons également aux utilisateurs, en particulier dans les pays en développement, un savoir-faire et des connaissances pratiques. Pour ce faire, nous offrons des programmes de formation portant sur l'utilisation sécuritaire du chrysotile, l'échantillonnage et le comptage des fibres, ainsi que les techniques et les pratiques de contrôle des poussières.

Grâce à ce travail, et à l'application des principes canadiens d'utilisation sécuritaire à l'échelle internationale, des installations minières dans plusieurs pays ont maintenant des concentrations de chrysotile aussi faibles que celles que je viens de mentionner pour les mines du Québec.

Et aujourd'hui, des pays comme le Brésil, la Russie, la Chine et l'Inde se tournent vers le Canada en espérant qu'il continuera de collaborer à la promotion de l'utilisation sécuritaire du chrysotile.

On peut donc se demander qui d'autre serait intervenu de la sorte en 1984 si le Canada ne l'avait pas fait et quelles auraient été les conséquences de son inaction?

Nous devons donc relever les défis qui surgissent encore de nos jours, comme par exemple celui soulevé par certains pays qui souhaitent que le chrysotile soit inscrit dans la liste des substances dangereuses en vertu de la Convention de Rotterdam.

Évidemment, les entreprises qui produisent des fibres de substitution trouveraient avantageux que l'on bannisse l'utilisation du chrysotile. Les fibres qu'elles proposeraient comme substitution au chrysotile sont probablement plus chères et il semble qu'elles ne s'avèrent pas aussi efficaces.

De plus, ce ne sont pas toutes ces fibres qui ont été complètement évaluées. Et parmi celles qui l'ont été – qu'elles soient synthétiques ou naturelles – certaines semblent présenter d'importants risques pour la santé.

Notre gouvernement croit que l'utilisation du chrysotile ainsi que des fibres de substitution devrait être réglementée et surveillée de la même façon afin d'éviter de créer un faux sentiment de sécurité, qui pourrait exposer les travailleurs à de plus grands risques.

Étant donné qu'il y a suffisamment de preuves scientifiques indiquant que le chrysotile peut être utilisé de façon sécuritaire, la position du gouvernement du Canada est de s'opposer à l'ajout du chrysotile à la liste de procédure PIC de la Convention de Rotterdam.

Néanmoins, nous croyons que la Convention fournit un mécanisme utile pour échanger des renseignements sur des substances au sujet desquelles lesdits renseignements ne sont pas accessibles et pour aider les pays à renforcer leur capacité de contrôle de ces substances.

Je crois que notre façon d'aborder l'utilisation du chrysotile peut servir de modèle pour d'autres substances et matières qui présentent un risque pour les travailleurs ou pour le public.

Pour conclure, je tiens à dire que nous avons parcouru un long chemin dans l'apprentissage de la gestion du chrysotile, mais qu'il reste encore beaucoup de défis à relever. Je sais que de nombreux pays, représentés dans cette salle, comptent sur le leadership du Canada dans la promotion de l'utilisation sécuritaire du chrysotile au cours des années à venir.

J'encourage ceux d'entre vous qui font partie de la communauté scientifique à poursuivre leurs travaux et à faire connaître leurs résultats chaque fois que l'occasion se présente. C'est la meilleure façon de surmonter les obstacles auxquels nous faisons face et de faire en sorte que notre approche en matière d'utilisation du chrysotile continue à être guidée par la science.

J'espère que vous profiterez de votre séjour à Montréal et que cette conférence sera des plus fructueuses.

Merci.

[haut](#)

---

Dernière mise à jour : 2006-05-23

[Avis importants](#)